

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 MARS 2018

PROCES-VERBAL

Date de convocation : Vendredi 16 mars 2018.

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars à vingt heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'Orangerie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Monsieur Vincent CHRIQUI fait l'appel à 20h05.

Secrétaire de séance : Océane ROULOT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 26 Votants : 33

Présents : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Danielle MULIN, Jean-Claude PARDAL, Olivier DIAS, Hélène ACCETTOLA, Marie-Laure DESFORGES, Michel CARRON, Alain BATILLOT, Joseph BENEDETTO, Hélène BULLIOD, Jean-Rodolphe GENIN, Aurélien LEPRETRE, Michelle MENEGHIN, Emmanuelle SPADONÉ, Laurent CAMPO, Mireille BOROT, Brigitte COULOUVRAT, Thierry FABRY, Océane ROULOT, Robert AUBIN, Armand BONNAMY, André BORNE, Cécile MORGAN, Frédérique PENAVALAIRE, Meryem YILMAZ.

Excusés ayant donné pouvoir :

- Virginie PFANNER, pouvoir donné à Jean-Rodolphe GENIN ;
- Alexandre GHIBAUDO, pouvoir donné à Océane ROULOT ;
- Sophie GUTTIN-LOMBARD, pouvoir donné à Danielle MULIN ;
- Annick NERON, pouvoir donné à Jean-Pierre GIRARD ;
- Laurent CUISENIER, pouvoir à Thierry FABRY ;
- Aude STEINMETZ, pouvoir à Marie-Laure DESFORGES ;
- Damien PERRARD, pouvoir à Meryem YILMAZ.

Excusé : Robert ARLAUD

Absent : Julien CHABOUD

En lien avec l'actualité tragique, M. le Maire propose de marquer une minute de silence en hommage au Lieutenant-colonel de Gendarmerie Arnaud BELTRAME et aux victimes de l'attentat commis le 23 mars 2018 à Trèbes dans l'Aude. Il ouvre ensuite la séance et procède à l'appel des participants.

ASSEMBLEE DELIBERANTE

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 février 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des voix le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 février 2018.

1 - Information au conseil municipal des décisions prises par le maire conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises sur délégation du conseil municipal depuis la précédente séance conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Meryem YILMAZ souhaite connaître le motif de la décision de préemption exercée le 8 février 2018 pour des locaux commerciaux situés 25 boulevard Saint Michel, appartenant à la société SCI INVESTEX.

Michel CARRON répond qu'une DIA (déclaration d'intention d'aliéner) a été reçue par la ville concernant ce local situé en face du service des impôts de Bourgoin-Jallieu et constitué d'une surface de 200 m² en rez-de-chaussée, de 100 m² en sous-sol et d'un garage ce qui permet d'avoir une issue de secours. Il s'agit de protéger le commerce local et d'assurer une issue de secours pour les locaux associatifs voisins.

Le conseil municipal prend acte du tableau des décisions.

2 - Désignation des membres des commissions municipales

M. le Maire présente la délibération. Il signale que le nom de Robert AUBIN sera ajouté à la liste des membres de la Commission sociale.

Frédérique PENAIRE demande ce qu'il en est des propositions de son groupe pour la participation de membres invités.

M. le Maire répond que des invités pourront être associés de manière informelle à la discussion au sein des commissions sur invitation du président.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

INTERCOMMUNALITE

3 - Syndicat des Marais (SIM) - Transfert du siège social

M. le Maire présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

4 - Mutualisation – Avenant à la convention de service commun de Documentation - Années 2018 et 2019.

Olivier DIAS présente la délibération.

Meryem YILMAZ demande s'il est possible, en tant qu'élu de recevoir le « Fils d'actualité » de la CAPI, qui permet une veille documentaire sur les problématiques des collectivités territoriales.

Olivier DIAS indique que les élus communautaires reçoivent cette page d'actualité.

M. Le Maire dit qu'il transmettra la demande à la CAPI, puis soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

SPORTS

5 - Subvention exceptionnelle à l'association de taekwondo de Bourgoin-Jallieu

Océane ROULOT présente la délibération en l'absence d'Alexandre GHIBAUDO.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

6 - Subvention exceptionnelle à l'association RTE (Racing Team Esplanade)

Océane ROULOT présente la délibération en l'absence d'Alexandre GHIBAUDO. Elle précise que cette subvention n'est pas pérenne mais est liée à l'organisation de cette manifestation.

Frédérique PENAIRE demande pourquoi pas il n'y a pas de subvention pérenne.

Océane ROULOT explique que c'est une aide ponctuelle de la commune qui n'a pas vocation à perdurer.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

7 - Subvention exceptionnelle à l'association La Fraternelle

Jean-Pierre GIRARD présente la délibération.

M. le Maire ajoute qu'il s'agit d'un événement d'ampleur nationale qui apportera du rayonnement à Bourgoin-Jallieu d'où une participation financière de la ville en soutien à la mobilisation considérable des bénévoles de l'association.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

VIE ASSOCIATIVE

8 - Subvention exceptionnelle au comité de jumelage et d'échanges internationaux

Jean-Pierre GIRARD présente la délibération en l'absence de Virginie PFANNER.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

9 - Subvention exceptionnelle à l'amicale des employés communaux

Olivier DIAS présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

EDUCATION

10 - Subventions aux coopératives scolaires des écoles pour l'organisation de sorties à la journée

Hélène ACCETTOLA présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

JEUNESSE

11 - Chantier été 2018

Hélène ACCETTOLA présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Il demande s'il y a des oppositions ou des abstentions. Il n'y en a pas. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

LOGEMENT

Laurent CAMPO présente les délibérations 12 et 13 de manière globale car elles sont liées.

12 - Garantie d'emprunt contracté par la SEMCODA pour l'acquisition de 6 logements collectifs PSLA, le Victor Hugo à Bourgoin-Jallieu

M. le Maire soumet la délibération au vote. Il demande s'il y a des oppositions ou des abstentions. Il n'y en a pas. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

13 - Garantie d'emprunt contracté par la SEMCODA pour l'acquisition de 8 logements PLUS et 3 logements PLAI, le Victor Hugo à Bourgoin-Jallieu

M. le Maire soumet la délibération au vote. Il demande s'il y a des oppositions ou des abstentions. Il n'y en a pas. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

14 - Plan partenarial 2017-2022 de gestion des demandes de logement social et d'information des demandeurs sur le territoire de la CAPI - Avis de la commune de Bourgoin-Jallieu

Laurent CAMPO présente la délibération.

Frédérique PENAVALRE demande quelle est concrètement la démarche à effectuer pour demander un logement social.

Laurent CAMPO explique que la première chose à faire est d'effectuer son enregistrement au sein du SNE, le système national d'enregistrement des logements sociaux. Ce système dématérialisé instauré par l'Etat permet de s'inscrire via le web. Les demandeurs doivent ensuite aller déposer un dossier accompagné des pièces complémentaires dans la ville du premier choix de leur demande. Si c'est Bourgoin-Jallieu, ils doivent remettre celui-ci au CCAS de Bourgoin-Jallieu. Cette démarche permet aussi d'accéder à des logements sociaux dans d'autres communes. Grâce à ce système, l'information relative aux logements sociaux est homogène sur tout le territoire de la CAPI.

Frédérique PENAVALRE demande que faire si l'on ne dispose pas d'internet.

Laurent CAMPO indique qu'il faut s'adresser à son CCAS de référence où le dossier pourra être enregistré.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Il demande s'il y a des oppositions ou des abstentions. Il n'y en a pas. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

SOLIDARITE

15 - Signature d'une convention pour la prise en charge des fluides du village mobile gérée par l'association « 2 choseslune »

Danielle MULIN présente la délibération.

Frédérique PENAVALRE demande ce qui est prévu au cas où il faudrait relocaliser ce village mobile dans le cadre du projet Urbagare.

M. le Maire explique que le projet Urbagare n'en est qu'au stade de l'enquête publique. Il évalue la durée des études pré-opérationnelles à une ou 2 années de telle sorte que les travaux ne démarreront pas avant 2021-22 mais il faudra déplacer le village mobile sur un autre terrain. L'Etat a été informé dès l'installation que le terrain actuel ne serait disponible que pour un certain temps. La ville s'est engagée à accueillir un village mobile et le moment venu toutes les possibilités seront étudiées pour cette relocalisation.

M. le Maire soumet le projet de délibération au vote. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

URBANISME - FONCIER

16 - Acquisition d'une partie de la parcelle AL 1151p située 29 rue de l'hôtel de ville (CMS)

Michel CARRON présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

17 - Acquisition d'une partie des parcelles CD60p et 62p situées 18 rue pasteur en vue du réaménagement de la rue pasteur.

Michel CARRON présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

18 - Cession d'un tènement situé 30 rue du plan - parcelles AH 311 et AH 785

Michel CARRON présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

19 - Convention de servitude pour l'implantation d'un ouvrage de lignes électriques sur la parcelle communale BI 74 située 32 rue Georges cuvier

Michel CARRON présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

20 - Désaffectation d'un édifice culturel - Chapelle de Mozas

Michel CARRON présente la délibération.

M. le Maire ajoute que c'est une opération singulière et peu fréquente mais parfaitement logique vu la loi de séparation des Eglises et de l'Etat et de l'intérêt des habitants de Mozas regroupés en association pour que cet élément participant de l'identité du quartier continue à vivre à travers un beau projet.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

21 - Projet arrêté du 2eme programme local de l'habitat de la CAPI pour la période 2017-2022 - Avis de la commune de Bourgoin-Jallieu

Michel CARRON présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention.

André BORNE intervient en disant :

« C'est une délibération importante que nous votons ce soir, car depuis la création de la CAPI en 2007, le PLH (Le Programme Local de l'habitat) est une compétence obligatoire de la communauté d'agglomération et de ce fait donne la responsabilité aux Elus communautaires du choix de développement de l'habitat de notre territoire et des typologies des populations à accueillir dans les 22 communes de l'agglomération.

Après avoir mis en application le PLH1 2010-2015 dans des conditions particulières avec l'Etat qui, sans refaire l'histoire « du pourquoi et du comment », avait imposé aux Elus de la CAPI d'autoriser la construction de 1 000 logements par an pendant 6 ans, nous pensions que cet objectif de 1 000 logements par an pendant 6 ans était supérieur aux besoins réels de la CAPI. Finalement le dynamisme économique de notre territoire de ces 10 dernières années, a soutenu la production de logements sur cette période 2010-2015 et nous avons terminé non loin de l'objectif fixé par l'Etat puisque le PLH 1 a autorisé en moyenne 945 logements par an. Mais à y regarder d'un plus près dans ce bilan du PLH 1, un tiers de l'autorisation de logements neufs a été réalisé par Bourgoin-Jallieu, soit 300 logements par an. Néanmoins il faut pondérer ces chiffres car un écart significatif a été constaté entre « Permis de construire délivrés » et « chantiers en construction » puisque sur les 945 logements autorisés chaque année par la CAPI, seulement 620 logements ont été réellement construits en moyenne par an.

Attention, il est important de rappeler que « logements autorisés », c'est-à-dire sur la base d'un permis de construire, ne veut pas dire automatiquement « logements en construction » immédiatement ... Nous en avons un bon exemple aujourd'hui dans notre ville, le permis de construire de La FOLATIERE délivré en 2014 est loin d'avoir construit tous ses logements autorisés : 350 logements environ.

Finalement qu'est-ce qu'un PLH ?

C'est un instrument de planification et de mise en œuvre de la politique du logement d'un territoire de la responsabilité des élus locaux. A la CAPI cela veut dire une planification sur ses 22 communes. Pour ce faire le découpage de notre territoire a été fait, pour ce nouveau PLH 2, sur trois armatures urbaines :

- Les « Communes Villages » = 9 communes de CAPI.
- Les « Communes Péri-urbaines » = 8 communes de CAPI
- Les « Communes urbaines » = 5 communes de CAPI

La ville de Bourgoin-Jallieu, classifiée dans l'armature « COMMUNES URBAINES » au même titre que Villefontaine, L'Isle d'Abeau, St Quentin Fallavier et La Verpillière, a des engagements à respecter pour le développement de l'offre de logements tant sur les types de logements que sur la qualité et le phasage des programmes immobiliers.

Si je rappelle brièvement tout cela, M. le Maire, c'est pour mettre en avant ce soir l'importance de cette délibération, l'importance de ce nouveau PLH 2 qui s'est construit avec toutes les communes, avec toutes les nouvelles majorités élues lors des dernières municipales de mars 2014.

Nous partageons TOUS les orientations de ce nouveau PLH 2 2017-2022. J'en citerai quelques-unes :

- Développer une offre de qualité en s'assurant une plus grande qualité architecturale et urbaine des opérations de logements neufs.
- Accompagner le développement de l'accession sociale pour favoriser les parcours résidentiels des ménages.

- Contribuer à l'amélioration du parc social existant mais aussi à l'amélioration du parc privé existant car beaucoup de copropriétés sont en difficulté pour pouvoir entreprendre des travaux pour mieux isoler leur bâtiment, pour mieux adapter leurs logements avec les normes d'aujourd'hui.
- Développer une offre spécifique adaptée aux personnes âgées en perte d'autonomie, un vrai enjeu pour notre commune-centre.

Néanmoins ce PLH2 se traduit par des chiffres et ces chiffres de production de logements ne sont pas sans importance. Parlons de ceux de Bourgoin-Jallieu que vous avez actés, M. Le Maire, pour 2017-2022 dans ce PLH2 : Bourgoin-Jallieu va continuer à être le moteur de ce développement de l'habitat puisque nous nous sommes engagés à autoriser dans ce PLH 2 à construire 30% de logements neufs (c'est-à-dire 209 par an et 1 254 sur les 6 ans) sur les 4102 logements à autoriser sur les 6 ans de ce PLH2 2017-2022 de la CAPI. En termes de nouveaux habitants cela devrait se traduire par 2 750 habitants de plus en 2022 pour Bourgoin-Jallieu, si bien sûr tous ces logements sont livrés ! Si nous analysons le recensement des opérations prévisionnelles (pages 19, 91 et 92 du document), nous découvrons que 28 programmes immobiliers à Bourgoin-Jallieu sont « déjà » programmés dont « 13 » sur 2017-2019 et « 15 » sur 2020-2022. Ces 28 programmes étant cartographiés précisément sur le plan de Bourgoin-Jallieu dans le document PLH2 CAPI.

Du coup cela fait écho à vos arguments de campagne et de votre 1ère moitié de mandat où vous vilipendiez cette municipalité sortante qui avait mené une politique de bétonnage à tout va dans la ville, et qu'avec vous « on allait voir ce qu'on allait voir » en termes d'urbanisme : une ville verte, une ville qui respire, vous alliez préserver les maisons de ville pour ne pas voir pousser un immeuble à la place, vous alliez convertir un terrain en friche dans la ville pour du développement économique et donc de la création d'emploi.

De ce PLH2, la démographie berjallienne va continuer à augmenter (la barre des 30 000 habitants en 2022 sera dépassée) et aujourd'hui vous reconnaissez que Bourgoin-Jallieu, du fait de son positionnement géographique, de la diversité de ses quartiers et du rayonnement de ses équipements publics et privés est très prisée par les promoteurs immobiliers. Et toutes ces nouvelles constructions, M. le Maire, continuent à se faire avec du béton !

Mais attention aujourd'hui nous commençons à ne plus « maîtriser » les effets de cette densification, de cette augmentation de population, de cette responsabilité qu'à Bourgoin-Jallieu « ville-centre » d'un territoire bien plus vaste que les 22 communes de la CAPI et nous commençons à « subir » les mauvais effets de cette croissance plutôt qu'à les « maîtriser » :

- La circulation devient congestionnée de plus en plus en dehors des heures de pointes du matin et de fin de journée, presque à toute heure de la journée ...
- L'entretien de l'espace public est de plus en plus difficile à maintenir propre avec de nouveaux mètres carrés d'espaces publics à entretenir tous les jours ...
- Sur les 2 axes majeurs Est/Ouest et Nord/Sud de la traversée de notre commune, le transport public RUBAN a de plus en plus de difficultés à respecter ses horaires du fait de n'avoir pas de couloirs de circulation dédiés
- L'attractivité de notre ville-centre entraînant une augmentation du nombre d'habitants contraint nos politiques publiques à répondre parfois en « urgence » aux nouvelles demandes de services ...

Quelles sont toutes ces politiques publics « connexes » qui seront menées en accompagnement de ce PLH 2 2017-2022 ?

Nous vous posons cette question ouverte M. le Maire car avant de lancer une grande consultation citoyenne auprès de nos habitants, il serait opportun de présenter aux 10 conseils de quartier ou lors de 2-3 grandes réunions publiques ce document PLH2 pour que nos concitoyens aient bien en « tête » ce développement du logement du territoire et en particulier celui de notre ville entre 2017 et 2022.

Si je mets en avant ces interrogations, c'est parce que nous élus Berjalliens communautaires, nous avons la responsabilité d'appréhender aussi toutes ces questions d'urbanisme, de voiries, de déplacements, de services à la population qui doit accompagner un Programme Local de l'Habitat sans oublier chaque jour que Bourgoin-Jallieu « cœur » d'une agglomération de 200 000 habitants, accueille plus de 25 000 personnes qui viennent « fréquenter » les équipements structurants de l'agglomération Nord-Isère : Lycées, CFA, Maison du département, Grands magasins, rue piétonne, cinéma, tribunaux, Piscines, Stade RAJON, Palais des Sports, Médipôle, Restaurants, Salle polyvalente sans parler des nombreuses entreprises : Photowatt, Pathéon, PCAS, Sofileta et j'en passe...

Il ne suffit pas de s'enorgueillir depuis que vous êtes Maire de Bourgoin-Jallieu à l'idée que notre ville va devenir en nombre d'habitants la 4^{ème} ville du département de l'Isère (derrière Grenoble, St Martin d'Hères, Echirolles mais devant Vienne), mais de comprendre pourquoi Bourgoin-Jallieu voit sa population augmenter et d'accompagner ce dynamisme : « Gouverner c'est prévoir ! ». Comme vous êtes très attaché à

la démocratie participative, pourquoi devrions-nous douter de votre engagement à présenter ce PLH2 dans les 10 Conseils de Quartier de notre ville avant son approbation définitive par CAPI à l'automne 2018 ? »

Frédérique PENAIRE pense que le PLH2 est un document très intéressant et à considérer sur le plan de sa globalité. Du point de vue de Bourgoin-Jallieu, Frédérique PENAIRE note que l'on reste dans un pourcentage de logement social conséquent autour de 20%, ce qui correspond à des besoins de notre population. Il faudrait par contre être attentif au manque de petits logements qui correspondent notamment à la demande des jeunes et leur permet de rester sur le territoire pour faire des études et des plus anciens. Frédérique PENAIRE souligne aussi le désengagement très important de l'Etat dans le logement, ce qui a d'ailleurs donné lieu au vote d'une motion à la CAPI pour soutenir les opérateurs sociaux.

Laurent CAMPO confirme qu'il y a à Bourgoin-Jallieu exactement 30,20 % de logement sociaux, soit 4 000 logements qui sont occupés par un tiers de la population berjallienne environ. Le constat peut être fait sur l'ensemble du territoire de la CAPI du manque cruel de petits logements, et des efforts sont faits pour attirer des promoteurs et en favoriser la construction. Concernant la baisse du soutien en faveur du logement social, il est vrai que les bailleurs sociaux sont impactés par la baisse des APL. Cette réforme touche principalement les budgets de rénovation et moins de production mais l'on peut craindre une baisse des opérations de rénovation du parc immobilier. Il travaille avec Michel CARRON sur les questions de maintien en état du parc.

M. le Maire considère comme M. Borne que le PLH est un document très important, mais il pense que les documents d'urbanisme et schéma du SCoT dont il a pris connaissance au début de la mandature en 2014 n'étaient pas satisfaisants car ils imposaient une différenciation claire entre les villages, où le quota autorisé de nouvelles constructions était de 6 pour 1 000, organisant leur mort programmée, et fixait un niveau inatteignable en ville (de 12/1 000). Ce déséquilibre était d'ailleurs jugé globalement insatisfaisant par l'ensemble des élus, que ce soient ceux des villes qui connaissent les conséquences de cette croissance sur la circulation, le stationnement, les espaces verts, ou bien ceux des villages qui déploraient de subir un frein à l'installation des familles « à la campagne ». La solution trouvée a été la mutualisation et le raisonnement selon le principe des « tâches urbaines » qui permet de baisser un peu le taux de construction pour les villes-centres (à environ 9/1 000) et d'augmenter un peu le taux pour les villages périphériques. Ceci a permis d'aboutir à une situation plus supportable, dit M. le Maire, dont le PLH est la traduction.

M. le Maire n'est pas d'accord avec l'exposé qui a été fait selon lequel la commune n'aurait pas suivi le cadre défini. Il n'est pas contre la construction de logements sociaux (Bourgoin-Jallieu comptabilise déjà 30% de logements sociaux et leur production continue) mais s'oppose à ce que la ville puisse accueillir 45% des nouveaux logements sociaux sur le territoire de la CAPI, comme cela était préconisé à l'origine, sous prétexte que les villages alentours sont mal desservis et que les communes de Villefontaine et l'Isle d'Abeau en possèdent déjà trop. Si l'on veut arriver à une mixité il faut aussi trouver un juste équilibre, d'autant plus que les taux fixés sont toujours des minimas et que le bilan des opérations de construction fait apparaître la plupart du temps un développement des logements sociaux supérieur à ces seuils.

D'où les ajustements apportés aux documents d'urbanisme du type Scot et PLH et dans la politique municipale d'urbanisme faisant suite aux paroles « halte au bétonnage » qui ont pu être prononcées durant la campagne électorale. Dans les faits, là où sur le parking Hector Berlioz actuel le PLU de 2014 prévoyait des immeubles se trouve maintenant un parc de stationnement ; le site Weidman est réservé pour l'industrie ; sur le secteur Urbagare la construction de 290 logements est prévue tenant compte des limites de circulation sur ce quartier alors que le précédent projet de PLU en prévoyait 823.

Ces décisions ont été prises conformément au projet « d'urbanisme maîtrisé » dont le but est de continuer à construire mais en évitant les problèmes qui peuvent se poser comme celui du déficit de stationnement. Un urbanisme maîtrisé consiste dit M. le Maire à prévoir dès le début d'un projet de construction des espaces verts, de stationnements et de circulation qu'il est très difficile d'intégrer après réalisation et il cite comme exemple le cas du secteur du Médipôle.

André BORNE explique que les places de stationnement avaient bien été anticipées mais que le quartier a pris une ampleur imprévue et que des véhicules occupent continuellement les places gratuites depuis que les parkings du Centre hospitalier sont devenus payants.

M. le Maire réplique que c'est exactement l'inverse qui se passe, à savoir que les hôpitaux ont été contraints de rendre payant leurs places afin d'en réserver pour leurs usagers car les espaces de stationnement ont été sous-estimés par rapport à la fréquentation du site. M. le Maire annonce que la mairie a fait en sorte que la clinique puisse augmenter un peu son nombre de places et que la SARA puisse créer des places de stationnements supplémentaires le long des voies.

Dans tous les cas, il y a un défaut de prévision et de justesse dans le calcul du nombre de places qui n'a pas tenu compte de la typologie des établissements. En effet, ceux-ci sont affectés à un usage médical qui est celui qui nécessite le plus de besoin puisque les spécialistes et professionnels du secteur reçoivent chaque jour un grand nombre de patients et usagers. Les rez-de-chaussée sont de surcroît affectés au commerce, activité qui nécessite également des accès et stationnement en nombre suffisant.

Pour conclure, **M. le Maire** reconnaît une pression de l'Etat pour ce qui est des concepts généraux d'urbanisme mais estime que sur les décisions propres au PLU un certain nombre d'erreurs ont été commises, erreurs que la municipalité actuelle tente de corriger lorsque c'est encore possible. Le PLH2 est donc un document important qui conditionne l'ensemble de l'avenir de la ville pour les 10 prochaines années.

André BORNE demande si ce PLH2 sera présenté aux conseils de quartiers.

M. le Maire répond qu'il n'est pas prévu de présenter ce document très complet couvrant l'ensemble du territoire de la CAPI auprès des 10 conseils de quartiers. Ceux-ci ont besoin d'être informés sur des sujets d'urbanisme comme sur d'autres sujets qui les impactent directement.

Michel CARRON intervient pour dire qu'il est en effet intéressant de parler dans les conseils de quartier des projets d'urbanisme mais pas du PLH2.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

22 - Convention de mise à disposition d'un attaché territorial par la commune de Feyzin

Marie-Laure DESFORGES présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

23 - Modification du tableau des effectifs

Olivier DIAS présente la délibération.

Meryem YILMAZ demande s'il serait possible d'avoir à chaque délibération du tableau des effectifs le cumul des emplois au sein de la collectivité.

Olivier DIAS dit que ce chiffre est communiqué une fois par an avec les chiffres du budget.

M. le Maire indique que ce n'est pas une mention obligatoire au niveau juridique mais que cette information pourra être transmise par le biais d'Olivier DIAS, puis soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire informe les conseillers, comme le CGCT le lui impose, qu'il met fin à l'emploi fonctionnel de la Directrice Générale Adjointe de la Vie de la Cité, Madame Magali DUBOIS-JAILLET.

Meryem YILMAZ souhaiterait en connaître la raison.

M. le Maire répond qu'il réserve cette explication à l'intéressée.

M. le Maire prévient qu'un sondage par téléphone débutera avant l'été dans le cadre d'une consultation citoyenne. La 2^{ème} phase aura pour objet un retour et un exposé des résultats en réunion publique. C'est donc un vrai exercice de démocratie participative qui interviendra piloté par l'institut de sondage BVA retenu suite à un appel d'offres.

M. le Maire annonce que le prochain conseil municipal se tiendra **le lundi de pentecôte** à 20h00.

La séance est levée à 21h25
Bourgoin-Jallieu, le 21 mai 2018

Le Maire,
Vincent CHRIQUI

